

Les critères d'accès

L'Inter-Médiation Locative est un dispositif de logement. A ce titre, les personnes qui souhaitent en bénéficier doivent répondre favorablement à un certain nombre de critères, garantissant l'adéquation du dispositif à leur situation. L'étude des candidatures se réalise au regard de l'objectif visé : un glissement de bail sur le parc public et un accès en logement autonome sur le parc privé



Avoir plus de 18 ans (sans enfant de moins de 3 ans), être en situation régulière sur le territoire et titulaire d'une pièce d'identité en cours de validité



Avoir des ressources pérennes (à minima le RSA), être en capacité de financer l'accès au logement, d'assumer le paiement d'un loyer et de gérer un budget



Être impliqué dans l'accompagnement social global et être en capacité de vivre en autonomie

La procédure d'accès

Plusieurs étapes sont nécessaires avant d'accéder au dispositif d'Inter-Médiation Locative (IML)

Étape 1

Un travailleur social réalise une orientation IML sur la plateforme SISIAO

Étape 2

L'orientation est validée par le SIAO30 et transmise aux différentes structures

Étape 3

Le dossier est étudié par la structure et une procédure de préadmission se réalise : évaluation fine de la situation

Étape 4

La candidature est validée par la structure et l'accès en logement peut se mettre en place



IML
InterMédiation
Locative

RiPOST



L'IML

L'inter-Médiation Locative est un dispositif d'insertion d'une durée de 18 mois maximum, qui permet aux personnes d'accéder à un logement en sous location (sous réserve de critères administratifs et de ressources et pour laquelle le titulaire du bail est l'association gestionnaire) en bénéficiant d'un accompagnement social global et d'un appui à la relation contractuelle.

L'association Riposte bénéficie d'une dérogation préfectorale pour mettre en oeuvre le dispositif IML sur le parc privé comme sur le parc public (logement sociaux), le rendant accessible au plus grand nombre.

L'orientation s'effectue sur la plateforme numérique SISIAO, et concerne les personnes seules et les foyers composés.

L'accompagnement

L'accompagnement social global peut se décliner autour de trois axes:

- **L'accès au logement** : versement du dépôt de garantie et du premier mois de loyer, ouverture des compteurs fluides et mise en place des paiements réguliers, équipement du logement ;
- **L'accompagnement dans le logement** : gestion budgétaire, compréhension des droits et devoirs du locataire, recours au droit commun en cas de difficulté ;
- **Le glissement de bail** : Sur le parc public, en fin de prise en charge et sous réserve de la situation.

L'équipe

L'équipe se compose d'un travailleur social dédié au dispositif d'IML, en charge du suivi social global des personnes accueillies et du lien avec les partenaires orienteurs ; de moniteurs éducateurs et moniteurs adjoints d'animation en appui ; d'un agent de maintenance ; d'un chef de service et du directeur de l'association.



Nous contacter



06 31 90 02 64



iml@asso-riposte.fr



<https://asso-riposte.fr>



3 place Guy Coutel
30200 Bagnols sur Cèze